



SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°B-001-3-2023

OBJET : Soutien à l'EBE des Portes du Morvan

Date de convocation : 04/10/23

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

- Dont représentés : 1

Votants : 11

- Pour : 11

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie LECLERCQ, Martine DAOUST, Brigitte GAUDRY, Denise FOUCAULT ;

- Messieurs René BLANCHOT, Daniel MARTIN, Jean-Luc VIEREN, Patrice GRIMARDIAS, Marc BONNOT, Jean-Pierre GIRARD ;

Pouvoir : Fabien BAZIN à René BLANCHOT

Secrétaire de séance : Marie LECLERCQ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu la délibération n°013-4-2020 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire ;

Considérant qu'il est nécessaire de soutenir l'association EBE des Portes du Morvan dans ses missions en faveur de la réinsertion sur notre territoire ;

LE BUREAU, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Décide d'attribuer une subvention mensuelle de 500 € à l'association EBE des Portes du Morvan de novembre 2023 à décembre 2024.
2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

René BLANCHOT



Le secrétaire

Marie LECLERCQ

